



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**3 AOÛT
2020**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 août 2020 à huis clos tenue au Centre communautaire.

Sont présents à cette séance, la mairesse Louise Lebrun et les conseillers suivants :

Mme Marilou Carrier
M. Robert Chrétien
Mme Nicole Poirier
M. Roland Czech

Assiste également à la séance, sur place : Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Mme Louise Boutin et M. Philippe Daoust sont absents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-08-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Nicole Poirier
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2020-08-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Roland Czech
Appuyé par Robert Chrétien
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 3 AOÛT 2020 À HUIS CLOS**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Séance publique à huis clos ®
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 ®

2. ~~REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)~~

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 juillet 2020 ®
- 3.3 Changement du lieu de la séance ordinaire à compter du 3 août 2020®
- 3.4 Mandat inspecteur cour municipale – lot #2 844 705 ®
- ~~3.5 Demande de dérogation mineure numéro 2020-02-0001 ®~~
- ~~3.6 Demande de dérogation mineure numéro 2020-02-0001 ®~~
- 3.7 Offre de service AVIZO – mesures de niveau des boues des étangs aérés ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

~~8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)~~

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-08-03

SÉANCE PUBLIQUE À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe siège en séance ordinaire ce 3 août 2020 au Centre communautaire avec distanciation pour les membres présents et par visioconférence pour d'autres.

Les conseillers suivants sont présents à cette séance sur place : M. Robert Chrétien, Mme Nicole Poirier, et M. Roland Czech et Mme Marilou Carrier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de la mairesse Louise Lebrun.

Assiste également à la séance, sur place, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière, et agit en tant que secrétaire d'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 814-2020, daté du 29 juillet 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou sur place avec distanciation.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Robert Chrétien
appuyé par Nicole Poirier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou sur place avec la distanciation de 2 mètres. De plus, la publication d'un enregistrement audio apparaîtra au site internet de la municipalité dès que cet enregistrement sera disponible.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-08-04

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Robert Chrétien

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit accepté tel que rédigé et qu'il soit résolu de renoncer à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ADMINISTRATION

Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C) Solde **380 959.10 CAD**

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise Solde **1 208 568,05 CAD**

Solde **1 589 527.15 CAD**

2020-08-05

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 juillet 2020 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 31 juillet 2020	45 144.25 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de juillet 2020 (conseil, employés, camp de jour, pompiers)	41 358.09 \$
Immobilisations au 31 juillet 2020	3 590.99 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	90 093.33 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-08-06

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Marilou Carrier

appuyé par Roland Czech

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2020. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2020-08-07

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**CHANGEMENT DU LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE À
COMPTER DU 14 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 145 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil peut fixer par résolution un autre endroit pour tenir la séance du conseil où il doit siéger ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Roland Czech
appuyé par Robert Chrétien
et résolu unanimement :

QUE le changement de lieu de la séance ordinaire à compter du lundi 14 septembre 2020 soit autorisé par le conseil par cette résolution adoptée relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2020**, qui se tiendra donc le **lundi 14 septembre 2020 à 19 h 00 au Centre Communautaire Carole-Tremblay situé au 475, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe:**

QU'un avis public du contenu de ce changement soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-08-08

**MANDAT INSPECTEUR COUR MUNICIPALE
02-130-00-412**

Proposé par Nicole Poirier
appuyé par Marilou Carrier
Que le conseil municipal de Sainte-Barbe mandate l'inspecteur en urbanisme, M. Jocelyn Dame, d'entamer les procédures judiciaires pour la cour municipale pour le dossier du lot 2 844 705 afin de faire respecter la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-08-09

**OFFRE DE SERVICE AVIZO – MESURES DE NIVEAU DE BOUES
DES ÉTANGS AÉRÉS
02-414-00-411**

Proposé par Roland Czech
Appuyé par Robert Chrétien
Que la firme « AVIZO » soit mandatée à la réalisation de mesures de niveau de boues requises dans les quatre (4) étangs aérés de la station d'épuration, tel que décrit sur l'offre de service #20-0673 pour un montant de 3 292,00\$ plus les taxes applicables. Cette dépense exclut les frais se rapportant aux analyses de coordination, frais d'envoi et traitement au rapport selon les coûts suivants :

- Paramètres conventionnels : 439\$ plus les taxes applicables (par étang);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- Dioxines et furannes (optionnel) : 891\$ plus les taxes applicables (par étang);
- Pathogènes (optionnel) : 143\$ plus les taxes applicables (par étang).

Ces mesures d'accumulation des boues étant requises une fois tous les 3 ans ou selon le volume liquide du bassin et ce, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-08-10

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de juillet 2020, soit déposé tel que présenté.

2020-08-11

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de juin 2020, soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-08-12

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020 soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2020-08-13

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin et juillet 2020 n'a pas été déposé.

2020-08-14

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LUCIE BENOIT**

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de mars, avril, mai, juin et juillet 2020 n'a pas été déposé.

2020-08-15

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de juillet 2020, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2020-08-16

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de juillet 2020 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-08-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Nicole Poirier

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)